Téléphonez-nous....

La Cumberland Telephone & Telegraph Co

Et donnez-nous votre ordre pour un Téléphone :

Chaque résidence devrait en avoir un. Aucune maison de commerce ne doit s'en passer. Tout est métallique, avec installation comportant la téléphonie à longue distance.

LISEZ LES TAUX :

RÉSIDENCE.	Par Mois
Quatre personnes sur la même ligne, chacune	$3.00
Trois personnes sur la même ligne, chacune	3.50
Deux personnes sur la même ligne, chacune	4.50
Ligne directe	5.50

A n'importe quel endroit de la ville de la Nouvelle-Orléans, du côté gauche du Mississippi, sur ou contigue à nos routes de poteaux.

POUR LE COMMERCE.	Par Mois
Quatre personnes sur la même ligne, chacune	$4.50
Trois personnes sur la même ligne, chacune	5.50
Deux personnes sur la même ligne, chacune	7.50
Ligne directe	10.50
Service limité (limité à 60 appels, 5 sous pour chaque appel spécial)	3.50

Un escompte de 50 cents par mois sera alloué si les paiements sont faits trimestriellement en avance.

Pesez-y bien, calculez les prix et considérez les grands avantages que vous obtiendrez d'un téléphone chez vous ou à votre maison d'affaires et DONNEZ-NOUS VOTRE ORDRE PAR TÉLÉPHONE OU A NOTRE BUREAU.

Cumberland Telephone and Telegraph Company,

CARONDELET ET POYDRAS.

25 nov—1an

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Hypolite Faichoux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,510—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Meyer, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN.
10 déc—10 14 19 Greffier.

Succession de John C. King.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 58,068—Division E. Attendu que John W. Dwyera présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John C. King, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O GUERIN,
17 déc—17 21 26 Greffier

Succession de Mme Amelia Negrette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,023—Division C—Attendu que Domingo Negretto Jr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Amelia Negrotte, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
10 déc—10 14 19 Greffier.

Succession de Sophie A. Begault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,009—Division D—Attendu que Mme Marie St-Cyr, veuve de Eugène S. Begault, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sophie A. Begault, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
9 déc—9 13 18 Greffier.

Succession de Henry Meyers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,038—Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Meyers, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
13 déc—13 17 22 Greffier.

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Mailhes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Boucles d'oreilles et diamants, 20 0/0 d'escompte aux acheteurs, Palais Weinfurter Conti et Passage de la Bourse.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Frank Schully vs Mme Vve M. T. Hepp.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,384—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, coin des rues Valence et Camp, dans le 6me District de cette ville, le LUNDI, 26 décembre 1898, à midi précis, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de ménage, un ameublement de salons, chaises, glace, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
17 déc—17 21 26

Wm Andrew Collins vs M. et Mme Jno. S. Scanlan in solido.

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans— No 19,566. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt, encoignure des rues Valence et Camp, dans le Sixième District de cette ville, le LUNDI, 26 décembre 1898, à 11 heures A. M., précises de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Un lot de meubles de maison, ameublement de salon, rugs, tapis, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
17 déc—17 21 26

AVIS AUX CREANCIERS.

L'Etat ex rel P. St-Amand versus la Banque du Commerce.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 50,817—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le quatrième compte provisoire présenté par E. H. Reynes et R. G. Bush, liquidateur des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour,
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
Clegg & Quintero, Chas J. Théard, avocats.
13 déc—13 17 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 57,929 — Division — W. R. Grever vs ses Créanciers—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire William R. Glover, soit convoquée et tenue pardevant Frank N. Butler Jr, notaire public en son bureau, dans le Hennen Building en cette ville vendredi le 30me jour de décembre 1898, à 11 heures A. M afin de considérer et déterminer sur ladite application du pétitionnaire, pour un répit de six, douze et dix-huit mois sans intérêt comme il est demandé et voter sur toutes matières qui pourraient être présentées devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que la propriété dudit pétitionnaire soient suspendues et que W. A. Bell Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1898.
Signé: N. H RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
Louis P. Paquet, avocat pour le pétitionnaire.
27 nov — 27— déc 10 26

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Sixième District, dans Audubon Place.

Louis S. Webre vs. Harry M. Jackman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 58,076 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 janvier 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Lot No 19 dans l'ilet numéro un, de la Place Audubon, dans le Sixième district de cette ville, comme il est démontré dans le plan annexé à un acte de vente et d'hypothèque enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée, ayant une façade de cent pieds sur la ligne est de East Park Place, par telle profondeur du côté Est qu'il est démontré sur ledit plat. La ligne Est de cette propriété ci-décrite étant la ligne Est de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company, par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

2° Lot No 26 dans l'ilet numéro Un de la Place Audubon dans le Sixième District de cette ville, connu comme il est démontré sur le plat annexé à un un acte de vente et d'hypothèque enregistrée dans l'affaire ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne ouest de West Park Place, par telle profondeur à l'ouest qu'il est démontré sur ledit plat, les lignes ouest de la propriété décrite étant la ligne ouest de la propriété acquise part la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

3° Le lot No 20 dans l'ilet numéro un de la Place Audubon dans le Sixième District de cette ville comme il est démontré sur le plat annexé à un acte de vente et d'hypothèque, enrégistré dans le dit procès ayant une façade de cent pieds sur la ligne Ouest de West Park Place par telle profondeur à l'ouest qu'il est démontré sur ledit plat les lignes, ouest de la propriété décrite étant la ligne ouest de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

4° Lot No 21 dans l'ilet numéro un de la Place Audubon, dans le Sixième District de cette ville, comme il est démontré sur le plat annexé à un acte de vente et d'hypothèque enregistré dans l'affaire ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne Est de "East Park Place" par cette profondeur du côté Est ainsi qu'il est démontré sur le dit plat, les lignes Est de la propriété décrite étant la ligne Est de la propriété acquise par la "Crescent Land and Improvement Company" par achat de Sarah J. Whitherspoon, le 3 juin 1893.

5° Le lot numéro 17 dans l'ilet numéro un de la Place Audubon, dans le sixième district de cette ville, comme il est démontré sur le plat annexé à l'acte de vente et d'hypothèque enregistré dans le procès ci-dessus, ayant une façade de cent pieds sur la ligne est de East Park Place par telle profondeur à l'est qu'il est démontré sur le dit plat, les lignes Est de cette propriété décrite étant la ligne Est de la propriété acquise par la Crescent Land and Improvement Company par achat de Sarah J. Witherspoon, le 3 juin 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
James Legendre et Edward Righter, avocats pour le plaignant
17 déc—17 23 30—jan 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur et Améliorée dans le Septième District.

Formant l'encoignure des rues Levée et Jackson (maintenant Général Ogden) dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Mary et Quatrième (maintenant Oak)

Union Homestead Association vs George Emile Lintinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,951—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 19 janvier 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet 15 C, maintenant 141, compris entre les rues Jackson, Levée, Mary et Quatrième, sur un plan fait par L. Surgi, veyer, en date du 12 novembre 1836, déposé comme plan No 7, en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire; ledit No Un formant l'encoignure des rues Levée et Jackson, mesurant environ trente et un pieds cinq pouces et sept et un cinquième lignes de face à la rue Levée, quatre vingt-quatre pieds de profondeur et de face à la rue Jackson, cent quatre pieds, trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée du lot No 2, et vingt-quatre pieds de largeur dans le fond.

Le lot No Deux s'adjoint au lot No Un et mesure trente et un pieds cinq pouces et un cinquième de ligne de face à la rue Levée, cent quatre pieds trois pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No Un, et cent vingt-quatre pieds sept pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du côté la plus rapprochée au lot No Trois et vingt-quatre pieds de profondeur dans le fond, le tout en mesure anglaise, le tout plus ou moins, conformément à un devis ou plan annexé à un acte d'achat par ledit G. E. Lintinger le 14 mai 1892.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Canditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carroll et Carroll, avocats des plaignants.
16 déc—16 17 23 30—jan 6 13 19

In re Liquidation de la raison sociale de feu Pascal Pozzi et Charles Pozzi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 56,801 Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Angel Xiques, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN.
13déc—13 17 22 Greffier.

MAGASIN DU
BON MARCHE
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

14 déc 98—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention Brasseurs, Spéculateurs et Marchands. Vente de Marchandises non réclamées. A l'entrepot Daisy, situé rue Nord Peters, entre les rues Julia et St Joseph, JEUDI, le 22 décembre 1898, à 10 h. A. M.

EN vertue de l'acte No 138 de l'assemblée générale de l'Etat de la Louisiane de 1898 intitulé un acte autorisant la vente par (warehouseman Railroad Company) et de toutes marchandises non réclamées et régularisant la disposition de cela, etc.

A l'entrepôt ci-dessus nommé à l'heure et endroit et pour le compte de qui cela concerne, je procéderai à la vente à l'encan des marchandises etc., suivantes à savoir.

(19) dix-neuf caisses de cirage.
(1) une grosse caisse de cirage noir.
(1) un filtre pour bière complet.
(1) une caisse de cadres pour portraits.
(1) une caisse de verres.
(1) une caisse de chaussettes.
(1) une caisse ce cordage.
(21) vingt-une caisses de boîtes automatiques représentant les courses, comprenant sept machines complètes manufactureres par la compagnie de machines automatiques.

Conditions—Comptant.
LOUIS A. RICHARD. Encanteur.

N. B. Le filtre ci-dessus mentionné est importé et est évalué à $3,500. Les acquéreurs de toutes ces marchandises doivent enlever leurs marchandises le même jour de leur achat.
11 déc—11 18 19 20 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage

MARDI LE 10 JANVIER 1899.

Propriété de Choix du Troisième District.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune, le MARDI, 10 janvier 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près de la rue Baronne, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 5 décembre 1898 et signé le 9 décembre 1898 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Mme Veuve P. Voland vs Anthony Duvic et als No 57,437 du docket de la susdite Cour à l'enchère publique il sera vendu la suivante décrite propriété, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 19, borné par l'avenue Jourdan, St Claude, Remparts et la rue projetée Sœurs, ladite portion de terre est divisée en vingt-sept lots, désignés par le No Sept à trente-trois inclusivement et mesurant en mesure américaine en tout cent quatre-vingt seize pieds, sept pouces et cinq lignes de face sur ladite rue projetée Sœurs. Trois cent pieds de face à la rue St Claude, et le cent quatre-vingt seize pieds, sept pouces et cinq lignes de face à l'avenue Jourdan, cent cinquante pieds de face à la rue Remparts, deux cents pieds sur une ligne parralèle à ladite rue projetée Sœurs et l'avenue Jourdan, et la séparant d'une autre portion dudit ilet et cent cinquante pieds sur une ligne parallèle aux rues St Claude et Remparts. Les améliorations consistent, 1° Un Cottage simple en bois contenant quelque deux chambres, cuisine, hangar, citerne, etc., et connu par le No 1038 avenue Jourdan.

2° Un cottage simple en bois, contenant quelque trois chambres et cuisine, hangar, grange, étable, citerne etc., le terrain a aussi quatre puits. Les lieux sont connus par le No 1001 avenue Jourdon.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, attesté par des billets de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final.

Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 déc—10 11 18 25—jan 1 8 9 10

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Choix et avantageusement situées dans le Troisième District.

Nos 1330-1334 RUE ANNETTE ENTRE URQUHARRT ET MARAIS,
Près du marché St-Bernard, des chars, écoles églises, etc. Un cottage en bois à un étage.

No 1806, RUE DES REMPARTS, ENTRE LES RUES ST-ANTOINE ET BOURBON.
Un demi cottage, chars de la rue REMPARTS et DAUPHINE passent devant. Près de toutes les commodités.

Succession de Mlle Mélanie Boé.

No 55, 247—Cour Civile de District pour Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau, No 813 rue Commune—MERCREDI 4 janvier 1899, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 mars 1898, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourbon, Bourgogne et St Antoine, mesurant en mesure française 15 pieds de face sur la rue des Remparts par 127 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Constance Alexis ou ses représentants et de l'autre côté par la propriété de M. Carrière ou ses représentants ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte.

Les améliorations consistent en une moitié d'une maison double à un étage, contenant 3 chambres, cuisine à deux chambres, cabinets, etc., étant la moitié le plus près de la rue Bourbon, connu par le No municipal 1806 rue N. Remparts.

2° Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 44, compris dans les rues Annette, Urquhart, St-Bernard et Marais, mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Annette sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par C. Giroux, le 5 avril 1853 et déposé en l'étude de A. E. Bienvenue, autrefois un notaire en cette ville, comme plan No 15, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque manière en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage contenant 2 chambres et 1 cabinet, cuisine avec 4 chambres, citerne, latrine, etc., connu par les Nos municipaux 1330-1334 rue Annette.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a en un crédit de un an, ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, en ses billets à son propre ordre et, par lui endossés, portant 8 pour cent d intérêt par an, du jour de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale, et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité de non aliénando, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de la police au porteur des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus le montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1898. Les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent de leur enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.
4 déc—4 11 18 25—jan 1 4

AVIS AUX CREANCIERS.

Rigely P. Randall vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,304—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Rigely P. Randall, syndic provisoire et définitif des créanciers de Rigely P. Randall, insolvable dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
10 déc—10 14 19

ASSURANCE

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago.....$3,289,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston.....$1,427,293

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et le directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—
GUSTAV E. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE C. M. SORIA.

CLARENCE P. LOW, secrétaire-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Secrétaire.
2nov—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital payé	2500.00	00
Actif, 1er Janvier 1898	1,097.20	16
Surplus	304,700	00

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHAS. LAUDUMIEY, CHAS. D. FOUCHE,
janv 98 1an OCTAVE LABAERR.

COMPAGNIE D'ASSURANCES

—DES—

MARCHANDS

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS.

PAUL CAPDEVIELLE, Président;
JULES MONTREUIL, Secrétaire

BUREAU : RUE DU CANAL, 622.

Assure contre toutes pertes causées par l'incendie sur les rivières et sur les mers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. D. A. Chaffraix. M. W. Smith, W. H. Bofinger, Paul Capdevielle, J P. Baldwin. Hy. C. Boucher, Jayme Magi, J. S. Zacharie. A. Xiques, U. Koen et U. Marinoni.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS,

JOURNAL QUOTIDIEN FRANÇAIS,

Polititique, Littéraire, Artistique et Scientifique.

—:o:—:o:—

FONDÉE LE 1ER SEPTEMBRE 1827.

—:o:—:o:—

Trois Editions distinctes :

EDITION QUOTIDIENNE.

EDITION HEBDOMADAIRE.

EDITION SPECIALE DU DIMANCHE

—:o:—:o:—

DERNIERES NOUVELLES LOCALES

—ET—

ETRANGERES.

—:o:—:o:—

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

—DE LA—

PRESSE ASSOCIÉE

—ET—

Dépêches Spéciales.

SEUL JOURNAL FRANÇAIS QUOTIDIEN, AU SUD, FONDÉ LE 1er SEPTEMBRE 1827.

NOMS

Des Rues

Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commençant à Poydras) maintenant Constance.
Martin, maintenant Willow
Delord, maintenant avenue Euterpe.
Pearl, maintenant Pea.

DEUXIÈME DISTRICT.

Wilson, maintenant Serantine.
Oak, maintenant Orchid.
Port, maintenant Moss.
St-Jean, maintenant Bell.
Washington, maintenant Rouquette.
Chemin du Bayou, (de Nord Remparts à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.
Chemin du Bayou, (commence à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparts).
Calhoun, maintenant Arthur.
Clay, (nord du Chemin de la Métairie), maintenan Emmett.
Gaines, maintenant Germain.
Génois, maintenant Freeman.
Hôpital, (maintenant du fleuve à Nord Claiborne, puis au lac).
Avenue Jackson, (anciennement avenue Van Buren), maintenant avenue Chalmette.
Avenue Monroe, maintenant avenue Pound.
Webster, maintenant Voisin.

TROISIÈME DISTRICT.

Livandais, maintenant Buchanan.
Pope, maintenant Home.
Rossini, maintenant Rosalind.
Warsaw, maintenant République.
Adams, maintenant Alabo.
Alexander, maintenant Kentucky.
Bagatelle, maintenant Bourbon.
Delaronde, maintenant Douglass.
Dryden, maintenant Dinsmore.
Champs-Elysées, maintenant avenue Champs-Elysées.
Enghein, maintenant avenue Lafayette.
Génie, maintenant Grant.
Girod, maintenant Villerd.
Bons-Enfants, maintenant St-Claude.
Hunters, maintenant Eads.
Joséphine, maintenant Japonica.
Jumonville, maintenant Pontalba.
Léonidas, maintenant Lombard.
Livingston, maintenant Mandeline.
Monroe, maintenant Tupelo.
Petre, maintenant Dubreuil.
Poète, maintenant Avenue St-Roch.
Salomon, maintenant Sabrane.
Socrates, maintenant Selma.
Solon, maintenant Sénat.
Union, maintenant Tonre.
Washington, maintenant Avenue St-Roch.

QUATRIÈME DISTRICT.

Harmonie (fait maintenant à Chestnut).
Avenue et rue Jackson (maintenant Avenue Jackson.)
Levée, maintenant Tchoupitoulas.

CINQUIÈME DISTRICT.

Barthélemy, maintenant Bermudez.
Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.
Chestnut, maintenant Belleville.
Church, maintenant Kent.
Decatur, maintenant Diana.
Franklin, maintenant Nunez.
Hancock, maintenant Hermes.
Jackson, maintenant Avenue Shield.
Jefferson, maintenant Rivière.
Lapeyrouse, maintenant Lamarque.
Madison, maintenant Avenue Brooklyn.
Market, maintenant Avenue Opelousas.
Monroe, maintenant Thalia.
Octavia, maintenant Clyde.
Penn, maintenant Pallet.
Peter, maintenant Avenue Pelican.
Villeré, maintenant Morgan.
Washington, maintenant Wagner.

SIXIÈME DISTRICT.

Levée, maintenant Tchoupitoulas.
Louisa, maintenant Irma.
Green, maintenant S. Liberté.
Chesnut (au-dessus du Parc), maintenant Audubon.
Market, maintenant Meadow
St-Patrick, maintenant Saratoga.
Washington, maintenant Hampson.
Arcadie, maintenant Magnolia.
Barthélemy (de Upperline à Colhoun).
Euterpe (de S. Broad à l'avenue Hagan).
Gasquet, maintenant Vincent.
Henry, maintenant Willow
Miro (de Walnut à Lower Line) Sprace.
Polymnie (de S. Broad à l'avenue S. Hagan), Elba.
Terpsichore (de S. Broad à l'avenue S. Hagan), Eva.
Uranie (de S. Broad à l'avenue Hagan,) Elk.
Victor, maintenant Magnolia.

SEPTIÈME DISTRICT ET NOUVEAU CARROLLTON.

Architecte, H. C., maintenant Apollonia.
Bernadette (de Douzième ou Agnicot à H. Line), maintenant Protection.
Canada, maintenant Sycamore.
Clay, maintenant Cherry.
Clinton, maintenant Cherokee.
Cyprès, maintenant Panola.
De Armas, maintenant Mississippi.
Huitième, maintenant Spruce.
Dix-Huitième, maintenant Peach [illegible]